

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Limousin

NOR : AFSZ1530197A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Limousin :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État: M. Christian CHOQUET, préfet du département de la Creuse.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Didier MOUROUX, titulaire, Mme Marie-Noëlle BOBIN, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Roger FERRANDIS, titulaire, M. Didier BIALOUX, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Fabrice BOUREILLE, titulaire, M. Jean-François LIDOVE, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Henri PFEIFFER, titulaire, Mme Hélène BERTRAND, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jean-François LANDRON, titulaire, Mme Catherine PIERRE, suppléante, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Didier BOULESTEIX, titulaire, M. Denis TABARD, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Pierre PAREAUD, titulaire.

Mme Michelle FRAY, suppléante.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Marie-Jo METROT, titulaire.

M. Pierre LEYMARIE, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

Mme Véronique QUET, titulaire.

Mme Geneviève MACE, suppléante.

4. Personnalités qualifiées :

M. Jean-Pierre LIMOUSIN.

M. Patrick CHARPENTIER.

M. Michel BERNARD.

M. Jean-Louis JAYAT.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique :

Mme Véronique BARTHELEMY, titulaire, M. Anthony PONTICAUD, suppléant.

Mme Marie-Hélène DESBORDES, titulaire, M. Jacques BRO, suppléant.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 12 mars 2015.

MARISOL TOURAINE